



ASSOCIATION DE CLASSE DF95 FRANCE

REGLEMENT SPORTIF ACDF95 2022 version 1.16

DÉFINITIONS

- DF: bateau DF construit par Joysway®
- Classe DF95 : bateau Dragonflite 95 conforme au règlement de Classe DF95.
- Classe DF95 enregistré : un bateau DF95 possédant un numéro de voile
- Propriétaire : une personne qui possède au moins un DF95
- Propriétaire enregistré : un propriétaire possédant un n° de voile.
- Propriétaire membre: un propriétaire enregistré membre actif ou sympathisant de l' Association.
- Membre actif : propriétaire membre de l'association licencié FFV compétition.
- Membre sympathisant : propriétaire membre de l'association.
- Tous les membres : membres actifs et sympathisants

1ère partie:

- Le Classement **Coupe DF95 France**

Un classement annuel des propriétaires DF95 sur les épreuves de la saison 2022 ouvert à tous les membres de l'Association.

2ème partie:

- Le Classement **Asso DF95 FFVoile**

Un classement annuel des membres actifs ayant une licence compétition FFVoile. sur les régates FFVoile de la saison 2022.

1. - Règlement Sportif COUPE DF95 FRANCE

INTRODUCTION

Dans le but de dynamiser la Classe DF95 et de valoriser les performances des propriétaires DF95. L'Association de Classe DF95 France met en place un Classement Annuel National des coureurs sur les épreuves de la saison 2022, appelé **Coupe DF95 France** . Il est ouvert aux membres actifs et sympathisants.

La Coupe DF95 France permet d'inclure dans un classement unique **tous** les membres de l'Association.

1.1 SAISON SPORTIVE

La saison 2022 de l'association de classe DF95 court du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et correspondant à la validité de l'adhésion à l'association.

1.2 CATEGORIE

L'Asso DF95 ne comporte pas de catégorie liée à l'âge ou au genre des pratiquants.

1.3 TYPES DES EPREUVES "Coupe DF95 France"

Le niveau des épreuves est défini par le nombre de bateaux classés.

	Type d'épreuve	Nb. de bateaux classés	Points
Niveau 1	CLUB*	5	5
Niveau 2	CLUB**	8	10
Niveau 3	CLUB***	12	15

1.4 CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

1.4.1 INSCRIPTION AUX EPREUVES

Tout membre de l'Association à jour de sa cotisation peut être classé dans la **Coupe DF95 France** et participer aux épreuves comptant pour le classement sous réserve qu'il remplisse les conditions d'éligibilités et d'inscriptions de l'organisateur.

Tout concurrent mineur doit fournir une autorisation parentale le jour de son inscription.

Pour faciliter la tâche des clubs organisateurs aux rencontres, la pré-inscription est fortement recommandée. Il est en particulier recommandé en dehors de la pré-inscription demandée par l'organisateur (qui devra publier la liste des préinscrits) d'indiquer sa présence sur le forum pour « motiver » sa présence. Les concurrents doivent utiliser un voilier classe DF95. Ils devront avoir un numéro de voile correspondant délivré par l'Asso DF95 ayant auparavant

être enregistré dans le registre des skippers Asso DF95 France.
Lors des épreuves, des contrôles peuvent être effectués par un mesureur pour vérifier la conformité aux Règles de Classe DF95.

1.4.2 OUVERTURE AUX ETRANGERS

La participation des compétiteurs étrangers est autorisée. L'avis de course peut en définir les modalités ou la limiter (voir AdC de la rencontre).

1.5 SYTEME DE CLASSEMENT COUPE DF95 FRANCE

1.5.1 Nombre et types d'épreuves prises en compte pour la Coupe DF95 France

	Type d'épreuve	Valeur points par épreuve	Nb. d'épreuves prises en compte
Niveau 1	CLUB*	5 points	6
Niveau 2	CLUB**	10 points	3
Niveau 3	CLUB***	15 points	2

Les 6 meilleurs résultats sont pris en compte pour le classement "Coupe DF95 France". Un National ou Championnat de France se rajoute aux 6 meilleures épreuves. Un seul National ou Championnat de France sera pris en compte.

En cas d'égalité de points de deux ou plusieurs coureurs, le départage sera fait sur les meilleurs résultats comprenant le plus grand nombre de classés des niveaux les plus hauts, puis ensuite par le départage sur les meilleurs résultats avec le plus grand nombre de classés des niveaux plus bas suivant. Et ainsi de suite... Si l'égalité demeure toujours à égalité, les coureurs se partagent la place.

1.5.2 Méthode de calcul des points pour le classement Coupe DF95 France

Le nombre de points obtenus dans une épreuve se calcule en appliquant la formule suivante :

Pour le 1er : $\text{points} = \text{pts niveau épreuve} + (\text{Nbr de classé})$

Pour le 2ème et suivants: $\text{points} = \text{pts niveau épreuve} + (\text{Nbr de classé} - \text{place})$

1.6 VALIDATION DES EPREUVES

Les épreuves comptant pour la Coupe sont déclarées et inscrites dans le Calendrier Général National des épreuves sur le site de l'Asso : df95france.com.

Pour qu'une épreuve soit validée et comptabilisée, elle doit remplir les conditions suivantes:

- L'épreuve doit être annoncée au Calendrier de l'Asso de préférence en début de saison, ou au plus tard 21 jours avant le début de l'évènement.
- Les épreuves inscrites au Calendrier FFV sont automatiquement enregistrées et validées.
- L'épreuve doit avoir le nombre de bateaux classés minimum tel que défini à l'art. 3
- Dans le cas où le nombre de coureurs classés dépasse le niveau annoncé, elle sera classée au niveau supérieur.

- Dans le cas où le nombre de coureurs classés n'est pas atteint, l'épreuve est classée au niveau inférieur.
- Lorsque le nombre de résultat maximum du niveau, tel que défini à l'art.5.1, est atteint, les résultats suivant seront déclassés au niveau inférieur.
- Le National ou Championnat de France est classé en niveau 3 et ne pourra être retiré du classement. Un seul National ou Championnat de France est pris en compte au meilleur résultat.
- L'organisateur doit transmettre le classement complet à l'Asso au plus tard 15 jours après le fin de la rencontre avec le nom, prénom et n° de voile.

1.7 LIMITE DE RESPONSABILITE

L'Association n'est pas organisatrice des épreuves et son rôle se limite à relayer les informations. Les manifestations inscrites au calendrier relève de la seule responsabilité des organisateurs. Il appartient aux organisateurs de remplir les conditions légales et aux participants de se conformer aux obligations demandées. La décision d'un skipper de participer à une rencontre relève de sa seule responsabilité.

L'organisateur doit procéder aux contrôles dans le respect strict des recommandations gouvernementales et fédérales en vigueur durant la Pandémie. Il en est le seul responsable.

1.8 RECOMPENSE TROPHÉE COUPE DF95 FRANCE

A la fin de la saison, un trophée sera remis au vainqueur du "Coupe DF95 France" et son nom gravé dans le marbre. Ce trophée est remis en jeu pour la saison suivante.

les autres coureurs. Cela permet aux organisateurs de prévoir le bon déroulement des épreuves, les moyens de sécurité et d'accueil. L'inscription électronique est préconisée.

Attention : le coureur préinscrit doit toujours confirmer son inscription le jour de l'épreuve et conforme aux règles de la classe DF95.

fin du règlement Coupe

2. Règlement Sportif Asso DF95 FFV

INTRODUCTION

L'Association de Classe DF95 France met en place un classement Asso DF95 FFVoile des membres actifs ayant une licence compétition FFVoile.

Le classement permet de former les flottes et constituer les manches préliminaires dans l'ordre croissant.

Le classement permet d'annoncer les allocations de places.

Le classement permet de sélectionner les membres actifs ayant une licence compétition FFVoile lors des régates majeures : National, Championnat de France, régates Internationales, Europe, Monde DF95.

2.1 SAISON SPORTIVE

La saison 2022 de l'ACDF95 court du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et correspondant à la validité de l'adhésion à l'ACDF95.

2.2 CATEGORIE

L'ACDF95 ne comporte pas de catégorie liée à l'âge ou au genre des pratiquants.

2.3 TYPES DES REGATES Classement Asso DF95 FFVoile

Le classement Asso DF95 FFVoile prend en compte les régates inscrites au calendrier DF95 FFVoile

Il est préconisé pour les clubs FFVoile d'organiser des régates en grade 5.

Les grades 3 et 4 sont réservés pour le Championnat de France à Choisy le Roi et la régate internationale à Pierrelatte.

2.4 CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

2.4.1 INSCRIPTION AUX REGATES

Tout membre actif ayant une licence compétition FFVoile à jour de cotisation peut être classé dans le classement Asso DF95 FFVoile .

Tout concurrent mineur doit fournir une autorisation parentale le jour de son inscription.

Pour faciliter la tâche des clubs, organisateurs, la pré-inscription est fortement recommandée. Il est recommandé en dehors de la pré-inscription demandée par l'organisateur (qui devra publier la liste des préinscrits) d'indiquer sa présence sur le forum pour « motiver » sa présence.

Les concurrents doivent utiliser un voilier classe DF95.

Ils devront avoir un numéro de voile correspondant délivré par l'ACDF95 ayant auparavant été enregistré dans le registre des propriétaires à l'ACDF95.

Lors des régates, des contrôles peuvent être effectués par un mesureur ou contrôleur pour vérifier la conformité aux Règles de Classe DF95.

2.4.2 OUVERTURE AUX ETRANGERS

La participation des compétiteurs étrangers est autorisée. L'avis de course peut en définir les modalités ou la limiter (voir AdC de la rencontre).

2.5 SYTEME DE CLASSEMENT Asso DF95 FFVoile

Le classement Asso DF95 FFVoile est pris en compte en retirant les non membres actifs.

En cas d'égalité de points de deux ou plusieurs coureurs, le départage sera fait sur les meilleurs résultats comprenant le plus grand nombre de classés des niveaux les plus hauts, puis ensuite par le départage sur les meilleurs résultats avec le plus grand nombre de classés des niveaux plus bas suivant. Et ainsi de suite... Si l'égalité demeure toujours à égalité, les coureurs se partagent la place.

2.6 VALIDATION DES REGATES

Les régates comptant pour le classement Asso DF95 FFVoile sont déclarées et inscrites dans le Calendrier DF95 FFVoile et mises sur le site de l'ACDF95 : df95france.com.

Pour qu'une régata soit validée et comptabilisée, elle doit remplir les conditions suivantes:

- La régata doit être annoncée au Calendrier DF95 FFVoile (code bateau : DF95) de préférence en début de saison, ou au plus tard 30 jours avant le début de l'évènement.
- La régata doit avoir le nombre de bateaux classés minimum tel que défini la FFVoile.
- L'organisateur doit transmettre le classement complet par FREG au plus tard 15 jours après le fin de la régata.

2.7 LIMITE DE RESPONSABILITE

L'ACDF95 n'est pas organisatrice des régates et son rôle se limite à relayer les informations. Les régates inscrites au Calendrier DF95 FFVoile relèvent de la seule responsabilité des clubs. Il appartient aux organisateurs de remplir les conditions légales et aux participants de

se conformer aux obligations demandées. La décision d'un skipper de participer à une régates relève de sa seule responsabilité.

L'organisateur doit procéder aux contrôles dans le respect strict des recommandations gouvernementales et fédérales en vigueur durant la Pandémie. Il en est le seul responsable.

3 SELECTION

L'ACDF95 gère les sélections pour les régates Nationales, Championnat de France FFVoile, régates internationale et pour les Championnats Internationaux, Europe, Monde lorsque ceux-ci sont nécessaires.

Seul les coureurs membres actif ayant une licence compétition FFVoile peuvent participer aux sélections des Championnats Internationaux comme le Monde DF95 2023.

Les coureurs sont sélectionnés dans l'ordre du classement Asso FFV DF95.

Le Classement et les pratiques sont disponibles sur le site de l'ACDF95.

3.1 Tour de France DF95 2022

Le Tour de France DF95 est constitué de 6 épreuves (régates ou rencontres) se déroulant sur 2 jours.

Une épreuve dans chaque région de l'assodf95france.

Les 6 régions de l'assodf95france :

Nord Ouest,
Nord Est,
Sud Ouest,
Sud Est,
Corse,
Outre Mer.

Les concurrents doivent utiliser un voilier classe DF95.

Ils devront avoir un numéro de voile correspondant délivré par l'ACDF95 ayant auparavant être enregistré dans le registre des propriétaires à l'ACDF95.

Lors des épreuves, des contrôles peuvent être effectués par un mesureur ou contrôleur pour vérifier la conformité aux Règles de Classe DF95.

Les clubs et organisateurs doivent inscrire les épreuves par les procédures habituelles annoncées dans les chapitres 1 et 2.

Il est préconisé pour les clubs FFVoile de positionner les régates sur 2 jours en grade 5.

Les épreuves du TDF95 rentrent également dans le classement général de la Coupe DF95 France.

Les clubs transmettent les résultats par les dispositifs habituels à l'assodf95france.

Les organisateurs doivent conserver l'esprit convivial et sportif dans le respect des règles de la classe DF95.

Un classement TDF95 est publié en fin de saison.

3.2 NATIONAL DF95 2023

Le National 2023 est ouvert à tous ayant une licence compétition FFVoile .

Le National 2023 aura lieu sur 2 ou 3 jours.

Pour cette 2ème édition, le nombre de concurrents est limité à 50 (3 flottes avec 6 bateaux promus).

Les 30 premières places sont réservées pour les membres actifs de l'ACDF95, 8 places pour les concurrents étrangers et 2 places pour des invités du Comité de direction de l'ACDF95. Les détails et inscription seront publiés dans l'Avis de Course de l'organisateur.

Le National devrait être mis en décalage géographique en fonction du lieu du Championnat de France DF95 et ainsi de suite pour les années à venir.

(ex : dans la Région SUD Asso – Région sud est ou Région sur ouest et l'année suivante dans la Région NORD Asso - Région nord est ou Région nord ouest).

3.3 CHAMPIONNAT DE FRANCE DF95 2022

Le Championnat de France 2022 est ouvert à tous ayant une licence compétition FFVoile .

Le Championnat de France National 2022 aura lieu du 30 septembre, 1er et 2 octobre 2022 à Choisy le Roi (94)

Pour cette 1ère édition, le nombre de concurrents est limité à 50 (3 flottes avec 6 bateaux promus).

Les 30 premières places sont réservées pour les membres actifs de l'ACDF95, 8 places pour les concurrents étrangers et 2 places pour des invités du Comité de direction de l'ACDF95. Les détails et inscription seront publiés dans l'Avis de Course de l'organisateur.

Le Championnat de France DF95 devrait être mis en décalage géographique tous les ans et ainsi de suite pour les années à venir.

3.4 REGATE INTERNATIONALE DF95 ARDRO Cup 2022

La régate internationale est ouverte à tous ayant une licence compétition FFVoile.

La régate internationale DF95 ARDRO Cup 2022 aura lieu du 11,12 et 13 novembre 2022 à Pierrelatte (26) -France.

Règlement et allocation des places seront publiés dans l'Avis de Course.

Pour cette 1ère édition, le nombre de concurrents est limité à 76.(5 flottes avec 6 bateaux promus).

Les 35 premières places sont réservées pour les membres actifs de l'ACDF95, 30 places pour les concurrents étrangers et 2 places pour des invités du Comité de direction de l'ACDF95.

SAISON 2023

3.5 CHAMPIONNAT MONDE & INTERNATIONAUX

Le Championnat Monde DF95 au Fleetwood Model Yacht – Powerboat Club (GBR)

du 12 mai au 19 mai 2023.

La sélection s'effectuera parmi les membres actifs ayant une licence compétition FFVoile dans l'ordre du classement Asso DF95 FFVoile (arrêté à la date du 31 décembre 2022).

Le CD de l'association ACDF95, pourra inviter un coureur membre actif de l'ACDF95 n'ayant pas pu se sélectionner. Si l'invitation est utilisée, ce coureur prendrait la 1ere place allouée à notre association au 2e tour.

Les détails et inscription seront publiés sur le forum de l'assodf95france.

fin du règlement sportif DF95 FFV
